

une somme de 200 ducats & de 100 pour ceux qui sont exempts de la dite charge. En conséquence du bref susdit, j'ai nommé une personne constituée en dignité ecclésiastique, laquelle sous mes ordres, & avec ma délégation immédiate s'emploie & procède en tout ce qui appartient à la recette, administration & distribution des fruits qui m'ont été accordés, comme vous l'apprendrez par le contenu de la cédule royale. Vu le zèle & l'amour que vous avez toujours témoigné pour le service de Dieu & le mien, je m'attends à vous voir concourir avec tous les moyens possibles, à cet important objet & à tous les établissemens pies, qu'un tel collecteur proposera, & que vous l'informerez successivement des nécessités urgentes de vos diocèses & de la manière la plus propre à y remédier; donnant en outre un prompt avis de toutes les prébendes & bénéfices, qui viendront à y vaquer, le tout en conformité de ce qui a été ordonné dans ma dite cédule royale, dont ainsi que de cette lettre vous ferez passer copie aux archives de votre chancellerie, pour que le tout soit ponctuellement exécuté, & que vos successeurs l'aient toujours devant les yeux; comme il est certain que votre prudence comprendra les grands avantages spirituels & temporels, qui de cette sainte œuvre résulteront infailliblement sur votre diocèse & tout le royaume, je suis persuadé qu'elle obtiendra de votre part l'approbation la plus efficace, conformément à votre caractère & dignité. Je vous assure qu'aucun autre service ne pourra m'être plus agréable que celui-là, parce qu'il intéresse le service de Dieu, la réforme des mœurs, la consolation des pauvres & le bien général de la nation.

Depuis le 28 Décembre de l'année passée, on a effuïé sur les côtes d'Espagne des orages terribles, accompagnés de pluies si abondantes, qu'il en étoit résulté des inondations épouvantables, tellement que beaucoup de villes & le plat-païs se trouvoient dans la